

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
Auszug aus dem Beratungsregister
du collège échevinal de CLERVAUX
Séance du 25 novembre 2019

Présents E.Eicher, bourgmestre
G.Michels, échevin
R.Braquet, échevin

Absents Assiste : D. Schroeder, secrétaire
a)excusé:
b)sans motif:

OBJET: Règlement de la circulation - Modification temporaire du 11 novembre 2019 jusqu'à la fin des travaux (prolongation du règlement de la circulation du 4 novembre 2019)
Munshausen 46, Duerefstrooss

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, ensemble avec l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu le règlement communal de la circulation ;

Considérant qu'il sera procédé à partir du 11 novembre 2019 à des travaux de raccordement au niveau de la maison N° 46, Duerefstrooss à Munshausen ;

Considérant que, pour des raisons de sécurité, il y a lieu de rétrécir cette rue à hauteur de la maison N° 46 à partir du 11 novembre 2019 et jusqu'à la fin des travaux en cause ;

Considérant qu'une signalisation appropriée sera mise en place dans la rue indiquée ;

décide à l'unanimité :

Article premier.

En raison de travaux de raccordement, la « Duerefstrooss » à Munshausen sera rétrécie à hauteur de la maison N° 46 à partir du 11 novembre 2019 et jusqu'à la fin des travaux en cause.

Art.2. La réglementation ci-dessus sera indiquée par une signalisation appropriée et restera en vigueur jusqu'à la fin de l'activité en question.

Art. 3. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 susvisée, tel que cet article a été modifié par la loi du 13 juin 1994 susvisée.

Clervaux, date que dessus. Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

(s) le bourgmestre

(s) le secrétaire